

INFORMATIONS GENERALES

Assureur : **AIG Europe S.A.**
11, Boulevard de la Plaine
B-1050 Bruxelles - Belgique
☎ : +32 2 739 91 02
✉ : claims.be@aig.com

Titulaire du compte Belfius (nom et adresse) :

Numéro de la Carte (Belfius Visa Business Gold) : _ _ _ _ - _ _ xx - xxxx - _ _ _ _

Numéro de la Carte (Belfius MasterCard Platinum) : _ _ _ _ - _ _ xx - xxxx - _ _ _ _

Type de Carte

- ☐ Belfius Visa Business Gold combiné à une Belfius MasterCard Platinum
- ☐ Belfius Visa Business Gold Prepaid combiné à une Belfius MasterCard Platinum

Assuré

- Nom et prénom : _____
- Adresse : _____

- Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _
- Téléphone privé / travail : _____
- E-mail : _____

REMBOURSEMENT

Remboursement (cf. Conditions de la police)

- IBAN : _____
(International Banking Account Number)
- SWIFT (BIC) : _____
- Nom et adresse de la Banque : _____

SINISTRE
(à compléter par le titulaire de la Carte)

- Date du paiement avec la Carte : / /
- Date du sinistre / préjudice : / /
- Lieu et circonstances du sinistre / préjudice :

- Description :

- Possibilités de compensation et actions déjà entreprises :

- Existe-t-il un droit d'action / de recouvrement auprès d'une tierce partie ?

- Avez-vous entrepris vous-même une action à cet égard ?

Déclaration de l'assuré

Le soussigné déclare que les informations données ci-dessus sont complètes, correctes et exclusivement liées au sinistre et que les frais n'ont pas été déclarés auprès d'une autre compagnie. Par la présente, le soussigné autorise la compagnie à récupérer les frais auprès d'un tiers responsable.

Date + signature de l'assuré

Le traitement de votre dossier est possible après réception d'un formulaire de déclaration de sinistre dûment complété, des notes de frais originales et des pièces justificatives nécessaires. Merci d'envoyer le plus rapidement possible le formulaire complété ainsi que tous les documents requis à l'adresse mentionnée sur la première page.

**BELFIUS VISA BUSINESS GOLD COMBINE A UNE BELFIUS
MASTERCARD PLATINUM – Police 2.040.181
EXTENSION DE LA GARANTIE - DECLARATION DE SINISTRE**

Données personnelles



Comment utilisons-nous les Informations Personnelles ?

Nous, AIG Europe, en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel, s'engage à protéger la vie privée des clients, demandeurs en indemnisation et autres contacts commerciaux.

Les données à caractère personnel « **Informations Personnelles** » sont des informations qui vous identifient ou permettent de vous identifier et vous concernent, ou qui identifient ou permettent d'identifier et concernent d'autres individus (par ex., votre compagnon/compagne ou d'autres membres de votre famille). Si vous fournissez des Informations Personnelles d'un autre individu, vous devez (sauf convention contraire) informer cet individu du contenu de la présente clause et de notre Politique en matière de protection de la vie privée, et obtenir son autorisation (dans la mesure du possible) pour nous communiquer ses Informations Personnelles.

Quel type d'Informations Personnelles traitons-nous et pourquoi ? – En fonction de notre relation avec vous, les Informations Personnelles traitées peuvent inclure : coordonnées, informations financières et coordonnées bancaires, informations et note de solvabilité, informations sensibles sur l'état de santé (recueillies avec votre consentement préalable et explicite si le droit applicable l'impose), ainsi que d'autres Informations Personnelles fournies par vous ou que nous obtenons dans le cadre de notre relation avec vous. Les Informations Personnelles peuvent être utilisées à différentes finalités :

- Gestion des contrats d'assurance, par ex., communication, gestion des sinistres et indemnisation, audit (interne)
- Faire des évaluations et prendre des décisions concernant l'octroi d'une couverture d'assurance, les conditions d'assurance et l'indemnisation des sinistres
- Assistance et recommandations pour des voyages et des problèmes médicaux
- Gestion de nos opérations commerciales et infrastructures informatiques
- Prévention, détection et enquêtes sur la criminalité, par ex., fraudes et blanchiment d'argent
- Établissement et défense de droits en justice
- Conformité légale et réglementaire (y compris respect des lois et règlements en vigueur dans des pays autres que votre pays de résidence)
- Surveillance et enregistrement des appels téléphoniques à des fins de contrôle qualité, de formation et de sécurité
- Etudes de marché et analyses
- Audit interne

Transfert d'Informations Personnelles – Des Informations Personnelles peuvent être transférées aux fins susmentionnées avec des sociétés de notre groupe et des tiers (comme des réassureurs, professionnels de santé et autres prestataires de services). Des Informations Personnelles seront communiquées à d'autres tiers (y compris aux autorités) si la loi ou la réglementation l'imposent. Des Informations Personnelles (y compris des informations sur les dommages corporels) peuvent être enregistrées dans les fichiers des sinistres accessibles aux autres assureurs. Des Informations Personnelles peuvent être communiquées à des acquéreurs et à des acquéreurs potentiels, et transférées au moment de la vente de notre société ou du transfert d'actifs de la société.

Transferts internationaux – En raison de la nature internationale de nos activités, des Informations Personnelles peuvent être transférées à des entités basées dans d'autres pays (notamment aux États-Unis, en Chine, au Mexique, en Malaisie, aux Philippines, aux Bermudes et dans d'autres pays qui peuvent avoir une législation en matière de protection des données différente de celle en vigueur dans votre pays de résidence). Lorsque nous procédons à ces transferts, nous prenons les mesures nécessaires pour que vos Informations Personnelles soient correctement protégées et transférées conformément à la législation applicable en matière de protection des données. Des informations complémentaires sur les transferts internationaux sont fournies dans notre Politique en matière de protection de la vie privée (voir ci-dessous).

Sécurité du traitement des Informations Personnelles – Des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour assurer le traitement de vos Informations Personnelles. Lorsque nous fournissons des Informations Personnelles à un tiers (y compris à nos prestataires de services) ou que nous faisons appel à un tiers pour recueillir des Informations Personnelles pour notre compte, le tiers est sélectionné soigneusement et est tenu de mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées.

Vos droits – La législation applicable en matière de protection des données vous reconnaît certains droits à l'égard du traitement de vos Informations Personnelles. Ces droits comprennent le droit d'accès à vos Informations Personnelles, le droit de rectification des données erronées, le droit à l'effacement de vos données dans une certaine limite, le droit d'opposition au traitement de vos données à des fins de marketing direct ainsi que le droit à la portabilité de vos données dans une certaine limite. Ces droits peuvent également inclure dans un certain cas le droit de demander à ce que certaines décisions automatisées que nous prenons incluent une intervention humaine, le droit de retirer à tout moment votre consentement pour les traitements futurs et le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité en charge de la protection des données. Des informations complètes sur vos droits et les modalités d'exercice de ces droits sont fournies dans notre Politique en matière de protection de la vie privée (voir ci-dessous).

Politique en matière de protection de la vie privée – Vos droits et les différentes manières dont nous pouvons traiter vos Informations Personnelles sont précisés dans notre Politique en matière de protection de la vie privée sur : <http://www.aig.be/fr/protection-des-donnees-personnelles>. Vous pouvez également en demander un exemplaire par courrier ou adresser vos questions à l'adresse suivante : Data Protection Officer, AIG Europe, Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles ou par e-mail à: dataprotectionofficer.be@aig.com.

EXTENSION DE LA GARANTIE

Merci de préciser :

- Prix d'achat du Bien Garanti: . €
- Date d'achat ou de livraison du Bien Garanti : / /

Documents à joindre à ce formulaire :

- L'original ou la copie de la facture d'achat (mentionnant le numéro de série du fabricant) ;
- Un document prouvant l'achat du Bien garanti et mentionnant le numéro de série du fabricant si celui-ci n'est pas mentionné sur la facture d'achat ;
- La copie du décompte de la Carte prouvant l'achat du Bien garanti avec la Carte
- La note de réparation ou note de perte totale qui reprend les éléments suivants :
 - ✓ le nom, l'adresse et la signature de l'Assuré,
 - ✓ la date de la panne,
 - ✓ la marque, le type et le modèle du Bien garanti,
 - ✓ la description de la panne,
 - ✓ la nature des travaux effectués.
- La copie de la Garantie initiale.

Déclaration de l'assuré

Le soussigné déclare que les informations données ci-dessus sont complètes, correctes et exclusivement liées au sinistre et que les frais n'ont pas été déclarés auprès d'une autre compagnie. Par la présente, le soussigné autorise la compagnie à récupérer les frais auprès d'un tiers responsable.

Date + signature de l'assuré

Le traitement de votre dossier est possible après réception d'un formulaire de déclaration de sinistre dûment complété, des notes de frais originales et des pièces justificatives nécessaires. Merci d'envoyer le plus rapidement possible le formulaire complété ainsi que tous les documents requis à l'adresse mentionnée sur la première page.